

Madame,

Par courrier, vous avez sollicité des compléments d'information concernant le dossier d'examen au cas par cas relatif au projet d'extension d'une exploitation agricole située sur la commune de Roura.

Vous trouverez ci-après les éléments permettant de compléter le dossier initial.

1. Caractéristiques générales du projet

Le projet concerne une propriété d'une superficie totale de **347 hectares**, située sur la commune de Roura, à proximité de la rivière La Comté.

Les références cadastrales des parcelles concernées sont les suivantes : *(à compléter)*

Le projet consiste en la création progressive de surfaces fourragères destinées à l'élevage bovin, accompagnées des infrastructures nécessaires à son fonctionnement (clôtures, pistes, bâtiments techniques, parc de contention, réserves d'eau, etc.).

Devenir des arbres issus du défrichement

Les opérations de défrichement seront réalisées de manière progressive.

Les bois présentant un intérêt économique seront valorisés par les filières locales. Les rémanents de faible diamètre seront broyés afin de favoriser leur décomposition naturelle ou leur valorisation sous forme de paillage. Aucun brûlage à l'air libre n'est prévu.

2. Caractéristiques de l'exploitation existante

L'exploitation comprend actuellement environ **150 hectares déjà aménagés**. Ces surfaces accueillent principalement des activités agricoles ainsi que les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement.

Les secteurs non exploités sont maintenus en végétation naturelle afin d'assurer le maintien des continuités écologiques, la protection des zones humides et la conservation des talwegs.

Les aménagements existants comprennent notamment :

- Des bassins piscicoles ;
- Un réseau de canaux hydrauliques ;
- Des pistes agricoles ;
- Des bâtiments techniques et de stockage ;
- Les clôtures et équipements d'exploitation.

Les bassins piscicoles ne sont pas couverts.

Le réseau de drainage existant permet la maîtrise des écoulements tout en conservant le fonctionnement hydraulique naturel des secteurs environnants. Aucune dégradation notable du milieu aquatique n'a été observée. Les opérations agricoles sont conduites de manière à limiter les phénomènes d'érosion et les transferts de matières en suspension vers les milieux aquatiques.

3. Caractéristiques de l'extension

Le projet prévoit un défrichement progressif exclusivement sur les secteurs destinés à la création des pâturages.

Les éléments suivants seront systématiquement conservés :

Les cours d'eau et leurs ripisylves ; les talwegs ; les zones humides ; les corridors écologiques ; les arbres remarquables lorsque leur conservation est compatible avec le projet.

Les futurs aménagements comprendront notamment :

- Un bâtiment technique ; un hangar de stockage ; un parc de contention ; un quai d'embarquement ; des réserves d'eau ; un réseau de clôtures ; des pistes agricoles.

Aucun abattoir ni magasin de vente directe ne sont prévus.

Le projet ne nécessite que des terrassements ponctuels liés à l'implantation des bâtiments et des pistes. Le relief naturel sera conservé autant que possible. Les pistes agricoles seront implantées en suivant la topographie afin de limiter les mouvements de terre. Les eaux pluviales issues des toitures seront récupérées dans des cuves destinées à différents usages de l'exploitation. Les bandes végétalisées seront maintenues autour des secteurs sensibles et des cours d'eau.

4. Gestion des intrants

L'exploitation privilégiera une gestion extensive des pâturages. Les fertilisations seront essentiellement organiques. En cas d'utilisation ponctuelle de produits phytosanitaires, ceux-ci seront stockés dans un local conforme à la réglementation. Les opérations de préparation seront réalisées sur une aire adaptée et les effluents seront éliminés via une filière agréée.

5. Gestion des effluents d'élevage

Les effluents d'élevage seront gérés conformément aux bonnes pratiques agricoles.

Les principales mesures mises en œuvre seront les suivantes :

- Stockage temporaire sur des secteurs adaptés ; l'épandage raisonné selon les besoins agronomiques ; respect des distances réglementaires vis-à-vis des cours d'eau ; absence d'épandage lors des épisodes de fortes précipitations.

Ces dispositions permettront de limiter tout risque de pollution des eaux superficielles.

6. Suivi environnemental

L'exploitation mettra en place un suivi portant sur le maintien des bandes boisées ; l'état des cours d'eau ; la stabilité des berges ; l'apparition d'éventuels phénomènes d'érosion ; le maintien des corridors écologiques.

Un contrôle régulier permettra d'adapter les pratiques si nécessaire.

7. Mesures ERC

Le projet a été conçu selon la séquence Éviter – Réduire – Compenser.

Les principales mesures d'évitement consistent à préserver les ripisylves, les talwegs, les zones humides et les principaux corridors écologiques.

Les impacts sont réduits par un défrichement progressif, une limitation des terrassements, le maintien de bandes végétalisées permanentes et une gestion raisonnée des intrants.

Les surfaces conservées en milieu naturel contribuent au maintien des fonctionnalités écologiques du secteur.

8. Prise en compte des enjeux environnementaux

Le projet a été conçu en intégrant les principaux enjeux environnementaux présents sur le secteur :

Maintenir les continuités écologiques ; la proximité de la rivière La Comté ; mise en place d'un réseau hydrographique ; respecter les zones inondables identifiées ; conserver les espaces naturels remarquables lorsqu'ils sont présents.

Le tracé des pistes ainsi que l'implantation des futurs aménagements ont été définis afin de limiter les incidences sur ces milieux.

9. Franchissement de cours d'eau

Aucun franchissement permanent de cours d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.

Les pistes ont été implantées de manière à éviter les écoulements naturels. Si un franchissement ponctuel devait être rendu nécessaire lors des travaux, celui-ci serait réalisé au moyen d'un ouvrage hydraulique adapté garantissant la continuité hydraulique et écologique.

Vous trouverez également en annexe une note spécifique relative aux mesures mises en œuvre pour préserver la rivière La Comté.

Espérant que ces éléments permettront de compléter utilement l'instruction du dossier, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.